



Conditions d'utilisation des marques dénominatives Numéro Vert[®] et Numéro Azur[®] de France Télécom

Premier cas : Vous êtes client de France Télécom et êtes attributaire d'un Numéro Vert ou d'un Numéro Azur : vous avez la faculté de pouvoir utiliser à titre gratuit dans votre communication autour de votre numéro d'appel indépendamment de nos logos Numéro Vert[®] ou Numéro Azur[®] nos marques dénominatives *Numéro Vert[®]* (ou *N° Vert[®]*) ou *Numéro Azur[®]* (ou *N° Azur[®]*) seules sans graphisme spécifique.

Ces utilisations sont octroyées sous les conditions et réserves expresses suivantes :

- de ne pas utiliser les marques dénominatives *Numéro Vert[®]* (ou *N° Vert[®]*) ou *Numéro Azur[®]* (ou *N° Azur[®]*) à titre de dénomination sociale, de nom commercial, d'enseigne, de nom de domaine ou à toute autre fin que celle expressément prévue.
- de ne pas associer un quelconque usage des éléments semi-figuratifs des marques *Numéro Vert[®]* ou *Numéro Azur[®]* ainsi que toute autre marque semi-figurative ou logo qui serait de nature à entraîner un quelconque risque de confusion avec les marques semi-figuratives *Numéro Vert[®]* ou *Numéro Azur[®]*,
- de garantir et de dégager la responsabilité de France Télécom à l'égard de toute demande d'indemnisation ou de toute action de quelque nature que ce soit du fait de votre utilisation des marques dénominatives *Numéro Vert[®]* ou *Numéro Azur[®]*.

Second cas : Vous n'êtes plus ou pas client de France Télécom et êtes affectataire ou attributaire d'un numéro non géographique à dix chiffres ou d'un numéro 3BPQ (ou d'un autre format de numérotation qui serait, à l'avenir, utilisé par France Télécom en association avec sa marque *Numéro Vert[®]* relevant d'une tranche du plan national de numérotation dédiée aux services d'appel gratuits pour l'appelant (services « libre appel ») fournis à partir de réseaux fixes et cliente d'une offre de services libre appel fournie par un Opérateur Tiers, vous avez la faculté d'utiliser, à titre gratuit, les marques dénominatives *Numéro Vert[®]* ou *N° Vert[®]* dans votre communication autour de votre numéro d'appel tel que précédemment défini.

Cette utilisation est octroyée sous les conditions et réserves expresses suivantes :

- de ne pas utiliser les marques dénominatives *Numéro Vert[®]* ou *N° Vert[®]* à titre de dénomination sociale, de nom commercial, d'enseigne, de nom de domaine ou à toute autre fin que celle expressément prévue.
- de ne pas associer un quelconque usage des éléments semi-figuratifs de la marque *Numéro Vert[®]* ainsi que toute autre marque semi-figurative ou logo qui serait de nature à entraîner un quelconque risque de confusion avec la marque semi-figurative *Numéro Vert[®]*,
- de ne pas exploiter cette autorisation dans des conditions de nature à créer un quelconque risque de confusion entre l'offre de services libre appel de l'Opérateur Tiers dont vous êtes client et l'offre de services libre appel de France Télécom,
- de garantir et de dégager la responsabilité de France Télécom à l'égard de toute demande d'indemnisation ou de toute action de quelque nature que ce soit du fait de l'utilisation des marques dénominatives *Numéro Vert[®]* ou *N° Vert[®]*.
- de prendre l'engagement par écrit auprès de votre opérateur de respecter les conditions d'utilisation des nos marques dénominatives *Numéro Vert[®]* ou *N° Vert[®]* exposées ci-dessus.





Troisième cas : Vous n'êtes plus ou pas client de France Télécom et êtes affectataire ou attributaire d'un numéro non géographique à dix chiffres (ou d'un autre format de numérotation qui serait, à l'avenir, utilisé par France Télécom en association avec sa marque *Numéro Azur*® relevant d'une tranche du plan national de numérotation dédiée aux services spéciaux à coûts partagés facturés aux prix d'un appel local sur le RTC (« SCP au tarif local ») et cliente d'une offre de SCP au tarif local fournie par un Opérateur Tiers, vous avez la faculté d'utiliser, à titre gratuit, les marques dénominatives *Numéro Azur*® ou *N° Azur*® dans votre communication autour de votre numéro d'appel tel que précédemment défini.

Cette utilisation est octroyée sous les conditions et réserves expresses suivantes :

- de ne pas utiliser les marques dénominatives *Numéro Azur*® ou *N° Azur*® à titre de dénomination sociale, de nom commercial, d'enseigne, de nom de domaine ou à toute autre fin que celle expressément prévue.
- de ne pas associer un quelconque usage des éléments semi-figuratifs des marques *Numéro Azur*® ainsi que toute autre marque semi-figurative ou logo qui serait de nature à entraîner un quelconque risque de confusion avec les marques semi-figuratives *Numéro Azur*®
- de ne pas exploiter cette autorisation dans des conditions de nature à créer un quelconque risque de confusion entre l'offre de SCP au tarif local de l'Opérateur Tiers dont vous êtes client et l'offre de SCP au tarif local de France Télécom,
- de garantir et de dégager la responsabilité de France Télécom à l'égard de toute demande d'indemnisation ou de toute action de quelque nature que ce soit du fait de l'utilisation des marques dénominatives *Numéro Azur*® ou *N° Azur*®.
- de prendre l'engagement par écrit auprès de votre opérateur de respecter les conditions d'utilisation des nos marques dénominatives *Numéro Azur*® et *N°Azur*® exposées ci-dessus.

Quatrième cas : Vous n'êtes plus client de France Télécom suite à une demande de portage auprès d'un opérateur tiers et souhaitez pouvoir écouler votre stock de produits ou supports, notamment revêtus, des marques dénominatives ou semi-figuratives *Numéro Vert*® ou *Numéro Azur*® ou *Numéro Indigo*® de France Télécom.

France Télécom vous autorise,

- si vous avez exercé, dans la période d'exécution de votre Contrat Numéros Accueil et conformément aux conditions de celui-ci, la faculté qui vous était offerte d'utiliser les marques dénominatives ou semi-figuratives *Numéro Vert*® ou *Numéro Azur*® ou *Numéro Indigo*® dans votre communication autour de leur numéro d'appel,
- si vous avez décidé de résilier votre Contrat Numéro Accueil® en demandant le portage de ce numéro d'appel chez un Opérateur Tiers,

à continuer à utiliser sans restriction, jusqu'à leur épuisement, tous les produits et supports de communication sur lesquels ont été apposées ces marques et qui ont été fabriqués pendant la période d'exécution du contrat.

